

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA LANGUE FRANÇAISE

NOTRE LANGUE ET L'ÉDUCATION

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Merci de me permettre de m'exprimer sur ma vision et mes préoccupations face à la langue française et aussi à sa protection pour nos générations à venir.

Comme vous le savez, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est le bastion de l'indépendance et de la souveraineté de la langue française au Québec. Malgré cette situation, il ne faut pas dormir sur ses lauriers et croire qu'ici, compte tenu de notre haut taux de francisation, notre situation géographique (il faut traverser le Parc pour nous découvrir) et notre légendaire nationalisme, nous ne sommes pas à l'abri de l'invasion de l'anglais. Nous n'y sommes pas à l'abri car les ondes, la musique, la radio, la télévision traversent le Parc, été comme hiver, sans problème et nous ne pouvons être insensibles à cette forme d'envahissement.

Pour protéger notre langue, il ne faut pas nécessairement se protéger et se cacher derrière des lois. Les lois sont en soi des instruments et ces instruments évoluent avec les populations et l'expression «autres temps, autres mœurs» pourrait prendre une toute autre signification dans 10 ou 20 ans.

Avec la baisse importante du taux de natalité et l'arrivée importante de l'immigration pour combler cette baisse, il nous faudra être très attentif pour s'assurer de l'appropriation de notre langue par toutes ces ethnies.

C'est à la maison et dans le voisinage que les jeunes Québécois et Québécoises apprennent les premiers mots de notre langue ou de leur langue. Il faut donc que notre réseau de garderie et notre réseau d'éducation s'assurent d'un bon encadrement et de la revalorisation de notre langue auprès de cette jeune clientèle qui ne demande qu'à découvrir et à apprendre.

Les commissions scolaires et l'ensemble des intervenants ont compris en bonne partie ce message il y a dix (10) ans et particulièrement en 1997 lors des états généraux sur l'éducation. L'enseignement du français ne se fait pas seulement durant les cinq (5) ou dix (10) périodes de français mais aussi dans toutes les matières. Des changements de cet ordre ont et auront une influence positive sur notre langue mais il faut aussi poursuivre sur cette lancée au niveau collégial et universitaire. Cette façon de faire, aidera notre collectivité à continuer de parler le français mais aussi à l'écrire et à l'utiliser correctement.

Il m'apparaît aussi une autre préoccupation face au français. Vous savez, dans notre société, nous avons un double discours. La population veut une langue française d'institution et nous voulons que toutes les institutions soient françaises et protègent celle-ci dans la publicité ou ailleurs. Cependant, face à la mondialisation, face à la réalité

géographique et démographique qui fait en sorte que nous sommes entourés par l'anglais, les mêmes personnes qui veulent se protéger désirent aussi savoir l'anglais. Vous savez mesdames et messieurs les Commissaires, on ne peut être insensible à ce groupe de parents qui ont attaqué la langue d'enseignement et qui désiraient que leurs enfants francophones reçoivent un enseignement en anglais. Je pense que notre génération présente et future sera de plus en plus confrontée à cette situation, ce qui m'amène à dire qu'il y aurait peut-être intérêt à mieux encadrer l'enseignement de l'anglais dans nos écoles, ce qui pourrait bien être une avenue intéressante à regarder. Comme je l'ai dit précédemment, «autres temps, autres mœurs», il ne faut pas se fermer les yeux et penser que nous sommes protégés, parce que la «Cour supérieure» a déclaré que l'enseignement était de compétence provinciale. Ce serait se bercer d'illusion que de croire une telle chose.

Il est préférable de regarder le problème de face et d'analyser la possibilité de donner le meilleur enseignement de la langue seconde, il sera alors plus facile de contrôler le loup dans l'enclos près de la bergerie plutôt que dans la bergerie.

Merci beaucoup de votre attention !

Claude Vanasse